

Délibération du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 49
Membres absents : 29
Procurations : 18

Séance du 29 juin 2022
Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN
Président de Saint-Louis Agglomération

14^{ème} QUESTION

Convention entre l'association Parc des Carrières, l'EAP et Saint-Louis Agglomération en vue du versement d'une subvention pour la réalisation des chemins d'accès et des corridors écologiques du Parc des Carrières
(DELIBERATION n°2022-129)

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 20 décembre 2017, Saint-Louis Agglomération a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la phase 1 du Parc des Carrières.

Désireux de contribuer au financement des chemins d'accès et des corridors écologiques prévus dans le cadre de cet aménagement, l'EuroAirport propose de verser à cet effet une subvention de 50 000 euros à l'association Parc des Carrières, qui reversera ce montant au maître d'ouvrage SLA. Une convention tripartite entre l'EAP, l'association Parc des Carrières et SLA vise à définir les modalités de versement de cette subvention.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention ci-jointe entre l'EAP, l'association Parc des Carrières et SLA portant sur le versement d'une subvention de 50 000 € de l'EAP pour la réalisation des chemins d'accès et des corridors écologiques du Parc des Carrières
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tout document concourant à la présente décision.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 juin 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN